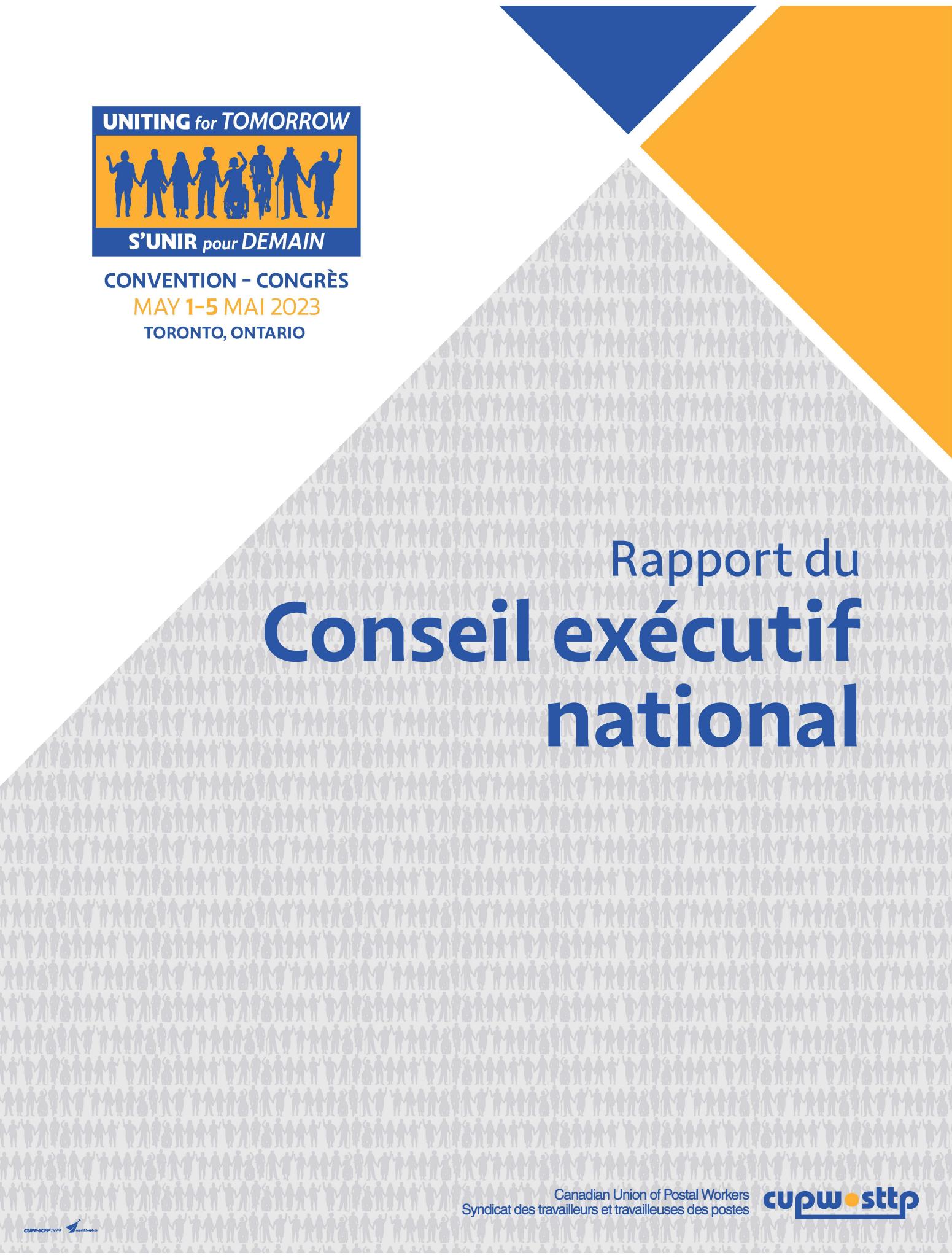




CONVENTION - CONGRÈS
MAY 1-5 MAI 2023
TORONTO, ONTARIO



Rapport du **Conseil exécutif national**

Canadian Union of Postal Workers
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

cupw sttp

RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL AU CONGRÈS NATIONAL DE 2023

Mai 2023

Vous avez entre les mains le rapport du Conseil exécutif national au congrès national de 2023 du STTP. Il présente une vue d'ensemble des réalisations du STTP au cours du mandat de 2019 à 2023, et met en relief les campagnes et les projets en cours et les défis probables qu'il faudra relever au cours des prochaines années.

Le congrès national est un espace de discussion démocratique où le STTP fait rapport des activités menées au cours du mandat qui se termine, fait le point sur sa situation actuelle et prend les décisions nécessaires pour planifier l'avenir.

Chaque congrès se déroule dans un contexte précis, et il importe d'en tenir compte. L'année 2023 est déjà fort chargée sur plusieurs fronts. Au moment de mettre la touche finale au présent rapport (novembre 2022), nous nous préparons à une autre ronde de négociation, tant pour l'unité des FFIRS que pour l'unité urbaine. Qui dit négociations dit aussi formulation des programmes de revendications selon un processus rigoureux, et tenue d'une campagne de mobilisation interne (*Bâtir notre pouvoir* – voir plus loin dans le rapport) visant à consolider la force des membres.

Nous menons aussi des campagnes de syndicalisation auprès de travailleurs et travailleuses d'entreprises du secteur privé, notamment Bee-Clean, et auprès des travailleurs et travailleuses du Collectif du travail à la demande. De plus, nous nous préparons en vue d'un possible examen du service postal mené par le gouvernement fédéral. Pendant ce temps, nous devons composer avec des menaces externes, y compris une situation économique mondiale préoccupante, la montée en puissance de services de livraison de colis aux pratiques impitoyables, comme Amazon, et des conditions économiques difficiles qui se répercutent sur les services postaux à l'échelle mondiale, sans compter les efforts à déployer pour nous adapter à l'économie numérique.

La contestation de la loi de retour au travail de 2018, fondée sur la *Charte*, est devant les tribunaux. Encore une fois, le Syndicat n'a eu d'autres choix que de prendre des mesures pour contester cette atteinte à ses droits en se portant à la défense du droit de l'ensemble des travailleurs et travailleuses à une négociation collective libre et équitable.

Le début d'un nouveau mandat sert aussi à nous donner un nouveau souffle et à faire preuve de détermination. Nul doute que les pressions que nous exerçons sur des employeurs comme Postes Canada les inciteront à jouer un rôle déterminant dans la lutte contre la crise climatique. Nul doute que nous serons un acteur clé de la vague de syndicalisation et de mobilisation qui viendra à bout d'employeurs comme Amazon. Et nul doute que, de concert avec les membres, nous parviendrons à freiner l'essor de l'automatisation et des changements technologiques dans les lieux de travail.

Bon congrès à vous tous et toutes. Je vous souhaite des débats sains et respectueux.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale
Au nom du Conseil exécutif national

1. Travail quotidien

Durant le mandat, il nous a fallu veiller au bon fonctionnement quotidien du Conseil exécutif national (le Conseil) et du Comité exécutif national (le Comité) en raison des difficultés inattendues auxquelles nous avons fait face.

Tout d'abord, la pandémie de COVID-19 nous a obligés à rajuster la majeure partie de nos priorités. Peu après le congrès de 2019, le Conseil a tenu une séance de planification stratégique pour établir le plan d'action du mandat. Bon nombre des points du présent rapport fournissent une description à jour des différents éléments du plan et du travail accompli au cours des quatre dernières années. Toutefois, moins d'un an après l'adoption du plan d'action, la pandémie de COVID-19 et les mesures de santé publique visant à la contenir ont freiné notre élan. Certaines des activités planifiées ont été mises en attente, et nous avons dû trouver de nouvelles façons d'en réaliser d'autres. Au départ, la pandémie ne devait durer que quelques semaines. Nous pensions alors que la mise sur pause de certains projets ne s'appliquerait que pour une très courte période, mais, peu à peu, nous en sommes venus à comprendre que la pandémie aurait des effets durables. Il nous a donc fallu réviser nos plans de manière continue, et mettre l'accent sur le travail supplémentaire que représentait la protection des membres au travail.

Nous nous sommes adaptés aux conditions imposées par la pandémie, et nous sommes passés aux réunions à distance et à de nouveaux outils. Le bureau national et les bureaux régionaux ont tiré parti de la technologie permettant la tenue de réunions en ligne pour poursuivre leurs activités, et, dans certains cas, pour maintenir le contact avec les membres durant la période où les visites en milieu de travail étaient interdites. Personne n'a eu la vie facile durant la période d'application des mesures liées à la pandémie, mais nous avons veillé à ce que le Conseil et le Comité puissent continuer de se réunir pour assurer le fonctionnement du Syndicat et du bureau national. La situation a duré beaucoup plus longtemps que prévu. Elle a même exigé la tenue sans précédent d'un vote en ligne sur le renouvellement des conventions collectives des unités de négociation de l'exploitation urbaine et des FFRS.

Durant le mandat, plusieurs postes au sein du Conseil et postes de permanence syndicale sont devenus vacants, ce qui nous a obligés à nous adapter, à prêter attention au perfectionnement en matière de leadership et à pourvoir ces postes, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'interruption dans le travail et la prise de décisions du Syndicat pendant que les dossiers changeaient de mains.

2. Réalisations du mandat de 2019-2023

Décision de l'arbitre MacPherson

Le gouvernement fédéral a nommé l'arbitre Elizabeth MacPherson pour diriger l'arbitrage imposé par la loi C-89 (loi de retour au travail de 2018).

Durant le mandat, le STTP et Postes Canada ont fait des présentations, qui ont été suivies de réfutations. Puis, en juin 2020, l'arbitre MacPherson a rendu sa décision, et le STTP a commencé à mettre en œuvre la nouvelle convention collective.

Bon nombre des éléments de la décision faisaient partie des revendications du STTP durant les négociations, dont les suivants : hausses salariales; maintien de l'indemnité de vie chère, qui aide à protéger contre l'inflation; augmentation, pour les travailleurs et travailleuses temporaires, de l'échelon salarial après chaque tranche de 1 000 heures travaillées; augmentation du fonds d'éducation syndicale; remplacement par l'employeur des absences des FFRS; droit des FFRS à des avantages sociaux après la retraite; mesures visant à réduire la surcharge de travail et les heures supplémentaires non sollicitées; améliorations au processus d'appel du PAICD.

Négociations avec Postes Canada

Les conventions collectives des deux principales unités de négociation du STTP (unité urbaine et unité des FFRS) sont venues à échéance durant le mandat, soit le 31 janvier 2022 pour l'unité urbaine, et le 31 décembre 2021 pour l'unité des FFRS. En 2021, nous avons entrepris le processus de formulation des revendications, et nous avons nommé deux négociatrices en chef, soit la consœur Lana Smidt pour l'unité urbaine, et la consœur Nancy Beauchamp pour l'unité des FFRS, puis nous avons formé les comités de négociation.

Puis, Postes Canada a présenté au STTP une proposition de renouvellement, pour une période de deux ans, des conventions collectives en vigueur. Le Conseil a examiné attentivement les propositions de renouvellement, déléguant les consœurs Lana Smidt, Nancy Beauchamp, Jan Simpson et le confrère Carl Girouard pour discuter avec Postes Canada de questions précises dans le cadre du renouvellement, et il a fourni des mises à jour durant tout ce processus. En juin 2021, le Conseil a recommandé que les membres appuient les ententes découlant des propositions. Il a ensuite soumis ces ententes à un vote de ratification.

Il s'agissait de la toute première fois que le STTP tenait un vote de ratification en ligne. Le renouvellement des conventions collectives a été ratifié par un vote favorable de 66,3 % des voix exprimées dans le cas de l'unité urbaine et de 55,5 % des voix exprimées dans le cas de l'unité des FFRS.

Les conventions collectives en vigueur viendront à échéance au cours de la première année du mandat 2023-2027, et nous nous préparons à de nouvelles rondes de négociations. Le sujet est traité en profondeur à la partie 4 (Défis à venir).

Décision sur l'équité salariale : points en litige

Le processus d'examen de l'équité salariale visant les FFRS a peut-être pris fin au cours du mandat précédent, mais les consœurs Barb McMillan et Nancy Beauchamp, et le confrère Carl Girouard, ont continué de régler des questions relevant de la mise en œuvre de la décision, dont les paiements rétroactifs, durant une bonne partie des quatre dernières années.

Situation financière du STTP

En raison des changements apportés au cours du mandat et des effets de la pandémie de COVID-19, la situation financière du STTP est plus saine qu'elle ne l'a été depuis bien des années. Les membres trouveront de plus amples renseignements dans le rapport de la secrétaire-trésorière nationale.

Santé et sécurité : pandémie de COVID-19

Pendant la pandémie mondiale de COVID-19, déclarée en mars 2020, nos priorités en matière de santé et de sécurité ont été les suivantes :

- a) protéger, dans la mesure du possible, la santé de nos membres au travail, et de ceux qui ne pouvaient être au travail à cause de la COVID-19;
- b) réduire le plus possible la transmission du virus dans les lieux de travail pour que nous, travailleurs et travailleuses des postes, puissions continuer de fournir un service vital qui a permis à une multitude de personnes de rester à la maison et de s'isoler pendant les premières vagues de contamination.

Les autorités de la santé publique ont déclaré de nombreux foyers d'infection causés par le virus dans nos lieux de travail.

Les comités de santé et de sécurité, tant celui du palier national que ceux des sections locales, se sont mobilisés pour faire face au contexte créé par la pandémie. Plus particulièrement, certaines sections locales ont pris en charge la recherche des personnes ayant été en contact avec des membres qui avaient obtenu un résultat positif. Elles ont pris la relève des autorités de santé publique qui, débordées par la tâche, avaient mis fin à cette activité.

Plusieurs facteurs ont contribué à la capacité de nos membres à réduire le plus possible la transmission du virus. Dans les cas confirmés ou présumés positifs, les membres ont pu bénéficier des dispositions relatives aux congés pour mise en quarantaine et aux congés spéciaux prévues dans nos conventions collectives. Nous avons aussi négocié avec Postes Canada, et obtenu un congé pour personne à risque élevé, ce congé étant réservé aux membres immunosupprimés ou qui risquaient davantage de contracter ou de transmettre le virus, ou d'être gravement malade en cas d'exposition au virus.

En plus des dispositions des conventions collectives, le STTP et Postes Canada ont travaillé de manière bilatérale à assurer la mise en place d'équipement de protection individuelle, de pratiques de nettoyage en profondeur, de lignes directrices en matière de distanciation sociale, de couvre-visages et de tests de dépistage rapide pour aider à tenir le virus loin des lieux de travail. Le Syndicat n'a pas non plus ménagé ses efforts pour informer les membres des changements fréquents de la réglementation et de l'état de la pandémie.

Lorsque le gouvernement fédéral a imposé des exigences de vaccination à l'intention de l'ensemble des travailleurs et travailleuses du secteur fédéral, Postes Canada lui a emboîté le pas en rendant obligatoire la déclaration du statut vaccinal et, par la suite, en faisant de la vaccination complète (deux doses) une condition à la présence physique au travail. Bien que le STTP ait encouragé la vaccination contre la COVID-19, il a aussi déposé un grief au nom des membres qui ont été durement touchés par certaines mesures de la pratique vaccinale. Il n'a pas été en mesure d'obtenir une ordonnance de cesser ou de ne pas faire, et il a finalement perdu son grief en arbitrage. Par conséquent, de nombreux membres qui n'avaient pas été vaccinés ont été placés en congé non payé. Ces membres ont depuis eu la possibilité de retourner au travail à l'été 2022.

Malgré toutes ces mesures, des milliers de membres du STTP ont contracté la COVID-19, et deux en sont morts. Ces décès, que nous déplorons, viennent renforcer notre détermination à mener à bien le travail de santé et de sécurité.

Le STTP s'est aussi préoccupé de la santé et de la sécurité des membres des unités du secteur privé, en particulier les travailleurs et travailleuses des services de première ligne (premiers répondants, messagères et messagers, personnel de l'entretien ménager, par exemple). Ces membres n'avaient toutefois pas accès, dans leur convention collective, aux mêmes dispositions que celles de l'unité urbaine, notamment le congé pour mise en quarantaine.

Dans l'ensemble, le Conseil exécutif national est convaincu que les mesures prises par le Syndicat pendant la pandémie ont sauvé des vies, contribué à aplanir la courbe, empêché la transmission galopante de menacer le service postal lui-même, et fait du STTP un élément d'une réponse efficace à la pandémie.

De nombreux autres sujets liés à la santé et à la sécurité sont traités dans le rapport du dirigeant national des griefs.

Mouvement syndical et solidarité internationale

Même durant la période où nous avons tenu les réunions en ligne, nous avons été en mesure de poursuivre notre travail sur la scène internationale.

Nous avons participé à des réunions virtuelles avec UNI-Monde, où nous avons échangé nos points de vue quant à l'avenir du service postal, et discuté des moyens à prendre pour contrer les attaques d'Amazon et d'autres entreprises de livraison de colis, de l'importance de la syndicalisation et des mesures à prendre pour maintenir la croissance du secteur postal. En septembre 2022, la consœur Jan Simpson a été élue présidente d'UNI-Amériques, postes et logistique.

Au cours du mandat, le confrère Dave Bleakney et la consœur Julee Sanderson ont représenté le STTP au sein de délégations qui se sont rendues aux conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26 et 27). Notre présence à ces réunions vise à faire avancer notre engagement à lutter contre les changements climatiques, à respecter les principes de transition juste et à concrétiser la vision de l'initiative *Vers des collectivités durables*.

Le STTP poursuit également son travail auprès de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), à laquelle il est affilié. L'ITF fait partie des délégations qui participent aux conférences des parties (COP). Elle est aussi une ressource très utile en matière de syndicalisation de l'économie à la demande, en particulier dans le secteur de la livraison, et ce, un peu partout dans le monde. L'ITF et l'UNI ont appuyé notre campagne menée au nom du Collectif du travail à la demande.

Le Fonds postal international, décrit à l'annexe « R » de la convention collective de l'unité urbaine, est un fonds négocié, destiné aux activités de solidarité internationale. Autrement dit, il sert aux activités visant à nouer des liens de solidarité et à collaborer avec les travailleurs et travailleuses des postes d'autres pays et leur syndicat respectif.

Les restrictions sanitaires visant les déplacements, en vigueur durant une bonne partie du mandat, ont compliqué notre travail de solidarité internationale, dont le financement est prévu à l'annexe « R » de la convention collective de l'unité urbaine. Nous avons néanmoins été en mesure de poursuivre les programmes menés en Colombie, au Venezuela, en Afrique et en Palestine. De plus amples renseignements sont fournis dans le rapport du permanent syndical national relevant du Comité exécutif national.

3. Dossiers en cours

Contestation du projet de loi C-89 fondée sur la *Charte*

Nous avons pour objectif, une fois de plus, de défendre la juste et libre négociation collective, telle qu'elle est garantie par le paragraphe 2 d) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et confirmée par les tribunaux. Nous avons obtenu gain de cause à l'issue de la contestation, fondée sur la *Charte*, de la loi de retour au travail de 2013 du gouvernement Harper. Les dispositions du projet de loi C-89 diffèrent toutefois de celles de la loi de 2013, en ce sens que, toute violation des droits prévus par la *Charte* doit satisfaire à des exigences élevées.

Les deux parties ont présenté leurs éléments de preuve, et le STTP a répondu à tous les affidavits relatifs aux éléments de preuve de Postes Canada et du gouvernement fédéral.

Le STTP soutient qu'il était illégitime de la part du gouvernement de bafouer le droit à la négociation collective, garanti par la *Charte*, car la menace contre l'économie n'était pas suffisante pour motiver l'adoption d'une loi de retour au travail. Pour en justifier l'adoption auprès de la population, le gouvernement a soutenu qu'elle était nécessaire en raison de l'accumulation de volumes de courrier, allégation qui s'est par la suite avérée fausse. Postes Canada avait exagéré l'accumulation de courrier et les retards de livraison dans le but de provoquer l'intervention du gouvernement fédéral et l'adoption d'une loi de retour au travail.

Changements apportés aux conditions de travail à Postes Canada (changements technologiques, effectifs, etc.)

Postes Canada poursuit progressivement, dans les lieux de travail, l'automatisation et la mise en œuvre de changements technologiques. Les conséquences sur les conditions de travail, y compris les effectifs de même que la santé et la sécurité, sont traitées dans le rapport du 4^e vice-président national et dans celui du dirigeant national des griefs.

Bâtir notre pouvoir

En août 2022, le Conseil exécutif national a approuvé le lancement de la campagne *Bâtir notre pouvoir*, qui vise à mobiliser les membres dans les lieux de travail en prévision de la prochaine ronde de négociation avec Postes Canada. Cette campagne vise aussi à renforcer notre capacité à faire respecter les dispositions de la convention collective entre les rondes de négociation. La question est traitée en profondeur dans le rapport du 3^e vice-président national.

Syndicalisation : Foodora et le Collectif des travailleurs et travailleuses à la demande

Au cours du mandat, le Syndicat a remporté une victoire sans précédent en matière de syndicalisation. En effet, dans le cadre d'un vote d'accréditation tenu auprès de la Commission des relations de travail de l'Ontario, les travailleurs et travailleuses ont choisi, dans une proportion de 88 %, d'être représentés par le STTP. Avant cette victoire, le milieu syndical tentait, depuis des années, de trouver le moyen de syndiquer les livreurs et livreuses sur applications mobiles, et ces mêmes travailleuses et travailleurs se mobilisaient de leur côté. Toutefois, juste avant le compte des résultats du vote et leur dévoilement, la société Foodora a mis fin à ses activités au Canada. Tous les efforts de syndicalisation déployés ont eu, malgré tout, des effets positifs pour les travailleurs et travailleuses de ce secteur et le Syndicat.

Contexte : En 2018, un groupe de livreurs et livreuses de Foodora qui se mobilisaient a contacté le Syndicat. Ensemble, nous avons mis sur pied une campagne, qui a été lancée en mai 2019. Les livreurs et livreuses de Foodora ont participé au congrès national du STTP de 2019, et, à cette occasion, nous avons participé, à leurs côtés, à une manifestation qu'ils avaient organisée dans les rues de Toronto.

Nous nous sommes rendus jusqu'à la demande d'accréditation syndicale, en août 2019. Comme il est indiqué plus haut, avant même le dépouillement des bulletins de vote, la société Foodora avait déjà mis fin à ses activités au Canada. Toutefois, notre campagne de syndicalisation a mis les livreurs et livreuses en position de négocier un règlement avec Foodora pour les avoir laissé tomber, en pleine pandémie, sans leur verser la moindre indemnité.

En 2021, un grand nombre de ces livreurs et livreuses ont lancé le Collectif du travail à la demande (Gig Workers United), dans le but d'obtenir l'adhésion de l'ensemble des travailleurs et travailleuses sur applications mobiles du Grand Toronto. Le modèle du Collectif se fonde sur le syndicalisme communautaire et sur un modèle de syndicalisation différent de celui que le Syndicat avait utilisé jusque-là.

Le rapport du 3^e vice-président national fournit de plus amples renseignements sur le sujet.

Vers des collectivités durables

L'initiative *Vers des collectivités durables* a connu plusieurs relances quant à son image de marque, son message et ses ressources. Au cours du mandat, le Syndicat a formé une nouvelle équipe de coordination pour faire progresser l'initiative. De plus, le Syndicat a constaté la mise en place, par Postes Canada, de nombreux éléments de l'initiative, y compris des mesures visant les services bancaires, les véhicules électriques et les carrefours communautaires.

Le rapport du 3^e vice-président national fournit de plus amples renseignements sur l'initiative et sa prochaine phase.

Premiers répondants

Au début de l'année 2020, le Syndicat a mis sur pied une campagne destinée aux membres de l'unité de négociation des services médicaux d'urgence, en Nouvelle-Écosse, après qu'un consultant eut recommandé au gouvernement de cette province d'examiner la possibilité de diminuer les exigences professionnelles des postes de répartition des services médicaux d'urgence. Une telle mesure aurait des conséquences négatives sur la qualité des premiers soins en situation d'urgence.

4. Défis à venir

Négociations avec Postes Canada

Nous nous préparons en vue de la prochaine ronde de négociation avec Postes Canada au nom de l'unité urbaine et de l'unité des FFRS. L'entente de renouvellement qui vise l'unité urbaine arrive à échéance le 31 janvier 2024, et celle qui vise l'unité des FFRS, le 31 décembre 2023. Le Syndicat enverra un avis de négocier à Postes Canada dans un délai de quatre mois précédent chacune de ces deux dates.

Avant le congrès, le Syndicat a distribué un document de discussion traitant des revendications. En 2023, il devra procéder à la sélection du négociateur ou de la négociatrice en chef de chacune des deux unités.

Examen du mandat de Postes Canada

Le dernier examen fédéral du service postal a eu lieu en 2016. Le ministère des Services publics et de l'Approvisionnement a laissé entendre qu'il procéderait à un autre examen d'ici peu. Au moment de rédiger le présent rapport, il n'est pas possible, pour le Syndicat, de savoir avec certitude si l'examen sera réalisé par le gouvernement libéral actuel ou par un futur gouvernement conservateur. La réponse à cette question risque de modifier grandement le cadre de l'examen.

En ce moment, un discours se fait de plus en plus présent, et le Syndicat y participe, soit le discours sur la prestation de services bancaires publics, l'expansion et l'adaptation des services publics et la résilience sociale grâce aux investissements publics, d'où un sentiment grandissant selon lequel les services publics représentent l'avenir, comme l'a confirmé plus d'une conférence tenue récemment.

Le Syndicat a pour objectif de plaider en faveur d'un examen public dont le processus sera ouvert, et dans le cadre duquel tous ces dossiers pourront faire l'objet de discussions sur l'avenir de Postes Canada. Résultat : la vision positive du Syndicat face à l'avenir du service postal pourra être pleinement défendue et appuyée par nos alliés et le public. La déréglementation, la privatisation et les coupes budgétaires ne doivent pas figurer sur la liste des solutions.

Régime de retraite

Le régime de retraite de Postes Canada est visé par des critères de pérennité et de solvabilité qui concernent tous deux la viabilité financière du régime en fonction de différentes mesures.

Le Syndicat maintient sa position selon laquelle le critère de solvabilité ne s'applique pas au régime de retraite de Postes Canada et qu'il doit en être exempté. Cependant, le gouvernement fédéral continue d'imposer ce critère, et lorsque le régime enregistre un déficit de solvabilité, la société d'État doit alors y faire des versements spéciaux.

Au cours d'une période où le régime de retraite avait enregistré un déficit de solvabilité, Postes Canada et le gouvernement fédéral avaient reconnu que l'exigence de verser des paiements spéciaux risquait de réduire en peu de temps les réserves de liquidités de la société d'État. En 2020, le gouvernement a accordé à Postes Canada un congé de paiements spéciaux, et, en 2022, il l'a prolongé jusqu'en 2024.

Dans l'intervalle, la hausse du taux directeur de la Banque du Canada, en 2022, a réduit le déficit de solvabilité, en raison principalement de la hausse des rendements, ce qui accroît la valeur projetée des actifs du régime.

Dans l'ensemble, le régime de retraite se porte bien. Il est protégé dans les ententes de renouvellement des conventions collectives, et le Syndicat demeure résolu à défendre le régime de retraite à prestations déterminées. Nous devons absolument nous préparer à mener la bataille pour le sauvegarder.

Menaces au statu quo de la poste et de la logistique : Amazon, précarisation du travail, etc.

Partout dans le monde, les administrations postales subissent des transformations majeures. Au cours des dernières décennies, certaines ont été privatisées ou partiellement déréglementées, et d'autres ont réorganisé leurs sources de revenus par l'ajout de services. Cependant, elles ont toutes installé de nouveaux outils et de nouvelles technologies pour faire face au déclin des volumes de courrier de première classe et à la hausse constante de la demande de livraison de colis, ces transformations découlant de la mise en ligne des réseaux de communication et des services de vente au détail.

Cette situation rend Postes Canada plus exposée que jamais aux effets de la concurrence exercée par le secteur privé en raison d'une proportion accrue des revenus provenant du traitement des colis. Pendant ce temps, Amazon investit dans son propre service de livraison, tirant parti de la situation puisqu'elle est à la fois cliente et concurrente de Postes Canada.

Amazon est l'une des nombreuses sociétés transnationales qui mettent en pratique le modèle de précarisation du travail en refusant d'accorder aux travailleurs et travailleuses le statut d'employé, la sécurité d'emploi et bien d'autres droits fondamentaux, tout simplement pour réduire leurs frais et éviter d'assumer les responsabilités qui leur incombent en tant qu'employeurs. Dans le secteur de la poste et de la logistique, les conditions de travail se précarisent de plus en plus.

Cette transformation fondamentale représente le défi de notre époque. Fort de ses membres, le STTP compte s'attaquer au problème sur plusieurs fronts : par la négociation avec Postes Canada, par la syndicalisation et par les coalitions qu'il entend former avec d'autres groupes du milieu syndical et de la société civile, ici même et à l'étranger.

Contexte économique à l'échelle mondiale

De nombreux enjeux mondiaux auront une incidence sur les membres : les guerres; la volatilité du prix de l'énergie, dont celui de l'essence; l'inflation; la hausse des taux d'intérêt; la menace d'une récession; la transformation du service postal à l'ère du numérique; les difficultés d'approvisionnement, qui ont commencé à se manifester durant la pandémie; les effets de la COVID-19; l'instabilité politique et diplomatique; et la montée de l'extrême droite. Nous sommes interreliés et interdépendants, et tous ces éléments auront sans doute une incidence sur nos moyens de subsistance et nos conditions de travail.

Le Syndicat comprend que cette liste peut sembler pessimiste, mais le mouvement syndical repose sur le soutien mutuel et le renforcement de nos aptitudes et de nos capacités. Notre pouvoir collectif fait naître l'espoir, et lorsque nous sommes unis, nous suscitons le changement dans la société et au travail.

La solidarité demeure le meilleur moyen de défense des travailleurs et travailleuses contre les turbulences du capitalisme mondialisé. Le climat d'incertitude que nous vivons ne fait que souligner l'importance accrue de nous unir dans le but d'exiger des protections contre la réduction des salaires, de commander le respect, d'avoir voix au chapitre en matière de conditions de travail, et syndiquer les travailleuses et travailleurs non syndiqués. Nous pourrons ainsi nous soutenir et unir nos forces pour faire du monde un endroit où il fait mieux vivre.

Voilà précisément pourquoi le Syndicat existe, pourquoi la démocratie ouvrière est essentielle à un avenir prometteur, et pourquoi nous sommes réunis ici, au congrès national. Bon congrès à vous tous et toutes!

Solidarité!